

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
Mercredi 11.09.2013 à 19h30

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

09323908 (1) Contrat rivière Amblève - programme d'actions 2014 - 2016

1.813

Dans le cadre de la participation de la Commune au sein du Contrat rivière de l'Amblève, le Conseil communal détermine les actions 2014-2016. Ces actions visent plusieurs thématiques :

1. SENSIBILISATION

- Informer et conseiller les habitants en zone d'épuration individuelle sur les méthodes, techniques et coûts de leur future mode d'épuration en relation avec les spécificités de leur terrain.
- Sensibiliser la population aux dépôts de déchets verts à Pont-de-Scay.
- Organiser le nettoyage des berges des cours d'eau et des chemins dans le cadre de l'opération communes et rivières propres.
- Sensibiliser la population à leur obligation de se raccorder au réseau d'égouttage existant ou inciter les habitants à s'équiper d'un système d'assainissement individuel
- Sensibiliser la population aux effets néfastes pour l'environnement (et leur santé) de l'usage de pesticides et les inciter à ne plus en utiliser via la promotion de techniques alternatives
- Sensibiliser la population à la problématique des espèces végétales invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya et Berce du Caucase entre autres) et à l'existence du règlement communal les concernant
- Sensibiliser la population à la problématique des dépôts de déchets verts et de l'incinération de déchets sur les berges
- Proposer une activité en lien avec l'eau dans la commune lors des Journées Wallonnes de l'Eau via l'asbl communale Les Découvertes de Comblain

2. INFRASTRUCTUREL ET DE GESTION COMMUNAL

- Mise en place d'une canalisation récoltant les eaux usées des habitations de la rue d'Aywaille.
- Projet de mise en valeur et de rénovation du gué pavé de Halleux via le PCDR.
- Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux.
- Travaux d'égouttage à réaliser

- En cas de travaux dans des bâtiments communaux, prévoir la mise en place ou l'adaptation des sanitaires équipés de systèmes économiseur d'eau (double-chasse, chasse à clapet d'interruption)
- Réaliser un aménagement de l'étang de la Chapelle de Hoyemont

3. DIVERS

- Accorder à l'asbl "Contrat de rivière pour l'Amblève" un subside annuel de 302 euros (base 2011), indexé chaque année, et liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile. Montant 2013 : 316,84 €
- Après la vente du site du Moulin de Halleux, être attentif au devenir du moulin et du bief. Proposer éventuellement l'installation d'une micro-centrale ?

09323909	(2)	Contrat rivière Ourthe - programme d'actions 2014 - 2016
-----------------	------------	---

1.813

Dans le cadre de la participation de la Commune au sein du Contrat rivière de l'Ourthe, le Conseil communal détermine les actions 2014-2016. Ces actions visent plusieurs thématiques :

1. SENSIBILISATION

- Participer à l'opération "Commune et rivière propres" pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques
- Réaliser un reportage de ComblainTV sur le Canal de l'Ourthe

2. INFRASTRUCTURE ET DE GESTION COMMUNAL

- Terminer la pose des tronçons d'égouts à Comblain en fonction de la construction des stations d'épuration
- Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux
- Installer une centrale hydroélectrique à la résurgence située à quelques mètres de la maison communale afin d'alimenter celle-ci en électricité verte.
- Aménager la sortie du ruisseau du Moulin avec mise en valeur de celui-ci.

3. DIVERS

- Accorder à l'ASBL « Comité du Contrat de rivière Ourthe » un subside annuel de 4020 euros liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile

09323910	(3)	Déclaration de politique du logement
-----------------	------------	---

1.778.5

Le présent point vise à respecter l'obligation qu'à le Conseil communal d'adopter une Déclaration de politique du logement dans les 9 mois de son renouvellement.

La proposition se décline sous forme de 5 objectifs :

- Objectif 1 : Diversifier l'offre de logement
- Objectif 2 : Favoriser l'accès à la propriété
- Objectif 3 : lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements
- Objectif 4 : Veiller au développement d'un nouveau bâti respectueux des spécificités urbanistiques de la Commune
- Objectif 5 : Améliorer la cohésion et la mixité sociale

09324114	(4)	Travaux publics - Plan d'investissement communal 2013-2016
-----------------	------------	---

1.712

L'avant projet de décret modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public établi un droit de tirage au profit des communes.

Le montant de l'enveloppe au profit de la commune s'élève à 333.700 € pour les années 2013 à 2016, la part communale s'élevant au même montant. A partir de ce montant, la commune de Comblain-au-Pont peut rentrer un plan d'investissement de 1.001.100,00 €, ce qui permet d'apporter une modification au plan en cours d'exercice sans devoir introduire un nouveau plan sachant toutefois que les montants des travaux à exécuter ne pourra excéder le montant de 667.400,00 €.

Les travaux prévus sont les suivants :

Réfection des rue Fond du Sart, rue d'Anthisnes, Vieille rue de Géromont et rue de l'Aunaie

09324115	(5)	Marché de travaux - Rabattement de la nappe place Leblanc
-----------------	------------	--

1.811.111

Des riverains de la place Leblanc (plus précisément rue de la Fontaine) subissent des entrées d'eau dans leur habitation. Ces entrées d'eau sont liées à la hauteur de la nappe circulant sous la place Leblanc.

Le marché de travaux consiste en la fourniture, le placement et la mise en service d'un équipement électromécanique en vue du rabattement de la nappe place Leblanc (proximité zone d'attente bus, face n°25/27) par un pompage d'eau d'un débit de 15 à 60m³/h à rejeter dans l'égout.

09324116	(6)	Marché de travaux - Réfection de l'égout rue Joseph Wauters
-----------------	------------	--

1.777.613

Les travaux de rénovation de l'égout rue Joseph Wauters à Poulseur sur une longueur de 48 mètres consistent en la mise en place d'un chemisage y compris inspection, curage, fraisage, chapeutage, réparations ponctuelles de branchements, reprofilage cunette et dvd après réparation. Estimation : 24.200 tvac.

09324542	(7)	Régie communale ordinaire «Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont » : Approbation du dossier complet de demande de renouvellement d'agrément de l'ADL pour la période 2014-2016
-----------------	------------	---

1.82

L'agrément de l'ADL pour la période 2011-2013 arrivera à son terme au 31 décembre de cette année.

La Collège communal, en charge de la gestion de la Régie communale ordinaire, devait donc introduire une demande de renouvellement d'agrément de l'ADL pour la période 2014-2016, au plus tard le 31 août 2013.

Le nouveau plan d'actions de l'ADL a été approuvé par le Collège le 08 août 2013 et présenté à la CLDR le 02 septembre 2013 (la CLDR agissant comme Comité de pilotage de l'ADL).

Le dossier complet de demande de renouvellement d'agrément a été approuvé par le Collège le 29 août 2013.

Le dossier est soumis à l'approbation du Conseil communal.

Le plan d'actions comporte six priorités stratégiques :

- Priorité 1. Tourisme et Horeca :
Stimuler le développement d'un tourisme durable pour faire de la commune de Comblain, au coeur du Pays d'Ourthe-Amblève, une destination rurale, un petit centre de qualité
- Priorité 2. Entreprises et commerces :
Stimuler le développement de l'activité économique locale en améliorant l'attractivité du cadre de vie, en suscitant une nouvelle dynamique commerciale et en apportant un soutien aux entreprises locales.
- Priorité 3. Emploi et économie sociale :
Développer des actions de rapprochement entre les demandeurs d'emploi ou stagiaires et les entreprises locales qui emploient, en partenariat avec l'ensemble des opérateurs d'insertion et de formation ; stimuler et accompagner des porteurs de projets à développer des projets en économie sociale (respectueuse du développement durable, non délocalisable,...)
- Priorité 4. Agriculture et produits locaux :
Stimuler et soutenir le développement de l'agroécologie et des circuits courts dans une optique de développement durable
- Priorité 5. Communication :
Veiller, traiter, relayer, diffuser l'information à portée locale en lien avec les 4 autres priorités stratégiques de l'ADL et travailler à sa propre visibilité.
- Priorité 6. Gestion stratégique :
Veiller à l'intégration des projets de développement local aux autres plans et outils existants, dans une optique de développement durable (Agenda 21 Local)

09324123 (8) Règlement d'ordre intérieur de l'école communale.

1.851.018.2

Le projet de règlement d'ordre intérieur proposé au conseil communal de juillet devait faire l'objet d'une demande d'adaptation par un conseiller communal.

Nous sommes en attente de l'adaptation envisagée.

37320303	(9)	Location du droit de chasse - Adjudication juillet 2005 - Reprise du bail de Mme VAN DEN WILDENBERG par Mr REMY Henry-Joseph
-----------------	------------	---

2.073.512.46

Le Conseil est invité à répondre à la demande de reprise par Monsieur Henry-Joseph Remy, rue du Hollu 24 à 4140 Sprimont, du bail relatif à la location à Madame Françoise van den Wildenberg, Chambralles 4 à 4920 Aywaille, du droit de chasse du lot n°8 de la forêt de la commune de Comblain-au-Pont (Malheid de Halleux), bail expirant le 30/06/2017.

3732204	(10)	Vente de bois de marchand de l'automne 2013 - Exercice 2014 - CSCH - Vente du 04.10.2013 à Sougné-Remouchamps
----------------	-------------	--

2.073.51

Le 04 octobre 2013 la commune mettra en vente 3 lots de bois marchand pour un volume de 394 m³ de grumes (408 m³ au total : chênes, hêtres, érables, merisiers, feuillus divers, épicéas, pins sylvestres, mélèzes), situés à Embiérir, au Larbois et à Hoyemont.

9324106	(11)	Cultes - Fabrique d'Eglise - Sacré Coeur - Poulseur - Budget 2014
----------------	-------------	--

1.857.073.521.1

Budget présenté en équilibre avec une intervention communale pour les frais ordinaires du culte de 4311,92 €.

0731767	(12)	Plan communal d'aménagement - Site Fawtay - Demande de devis à TECTEO pour le raccordement de 4 lots (Lots 1, 2, 3 et 4) sis rue Lelièvre au réseau d'alimentation en électricité.
----------------	-------------	---

1.777.811.62

Le Conseil communal, en date du 26/02/2013, a décidé la vente des lots 1 à 4 du PCA du Fawtay. Le raccordement au réseau de distribution d'électricité et éclairage consitue une charge du lotisseur, en l'occurrence la commune de Comblain-au-Pont pour ce qui concerne les lots 1 à 4. RESA/TECTEO a réalisé l'étude du raccordement au réseau de distribution d'électricité et d'éclairage public des 4 parcelles sises rue Llièvre à Sart Poulseur du plan communal d'aménagement Fawatay. Le montant estimé de ce marché de travaux s'élève à 12.190,44 € TVAC (0% TVA). Il y a lieu de passer le marché par procédure négociée sans publicité, avec RESA/TECTEO, celle-ci étant le Gestionnaire de Réseaux de Distribution (GRD) d'électricité et de gaz pour la commune de Comblain-au-Pont et l'intervention étant établie dans le respect des coûts forfaitaires avalisés par la CREG.

37323209 (13) Organisation de l'enseignement primaire au 01/09/2013 sur base des chiffres arrêtés au 15/01/2013 et décharge de la tenue d'une classe pour la Direction d'Ecole.

1.851.12

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Comblain-au-Pont :

79 enfants (dont 1X1,5) = 80 enfants : soit **106 périodes.**

Poulseur :

46 enfants (dont 1 x 1,5) = **47** enfants ou **78 périodes**

Oneux :

60 enfants soit **86 périodes.**

Nombre total de périodes : **270 p/s + 8p/s (langue) = 278 p/s.**

10 classes seront organisées, **20 P/s** seront utilisées pour organiser le cours d'éducation physique.

8P/S sont subsidiées par la Communauté Française pour l'organisation du cours de seconde langue ;

1 cours de Néerlandais , par implantation, sera organisé , le cours comportera **2 Périodes.**

♦ 3 cours de 2 Périodes = **6 P/s pour le Néerlandais.**

1 cours d'**Anglais**, par implantation sera organisé, le cours comportera 2 Périodes.

3 cours de 2 Périodes = **6 P/s pour l'ANGLAIS.**

Pour l'organisation de la seconde langue au total : **12p/s.**

♦ **4P/S** seront à prendre dans le reliquat pour organiser ces 2 cours.

Pour l'encadrement des P1 – P2 : **12P/s. (cadre organique)**

La Direction d'Ecole bénéficie toujours d'un complément de **24P/S. (D.S.C.)**

270/s + 8 Langues + 12p/s Arena = 290 + 24 de Direction d'Ecole = 314 P.

314 P/s - 24P/s de Direction – 12p/s langues = 278 P/s soit 10 classes .

10 classes = 240P/s + 20P/s pour le cours de gym.

RELIQUAT : 18 P/s.

Le reliquat sera utilisé là où le besoin se fait le plus sentir. Suivant l'organisation des classes.

Les désignations se feront sur base de ce capital périodes.

A partir du **01/09/2013** et aussi longtemps que les normes de la réglementation en la matière le permettront, la Direction du groupe scolaire précité de l'école communale de Comblain-au-Pont est déchargée de la tenue d'une classe.

37320308	(14)	Enseignement de la musique - Académie de musique d'Aywaille - Désignation d'un délégué
-----------------	-------------	---

1.851.378

Le Conseil communal est invité à désigner son délégué.

37321165	(15)	Procès-verbal de la séance précédente.
-----------------	-------------	---

2.075.1.077.7

